

Le Pin, le 30 décembre 2020



Mairie de Le Pin

information

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que, conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil se tiendra à huis clos.

**Jeudi 07 janvier 2021 à 18h30
Au salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

En raison du contexte sanitaire, la présence physique du public sera impossible.

Lors de cette séance, les points ci-dessous seront abordés :

- Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du projet de construction d'un pôle santé.
- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne, dans le cadre du projet de construction d'un pôle santé. ANNULE et REMPLACE la délibération n°20/59 du 15 octobre 2020.
- Demande de subvention pour des travaux sous maîtrise d'ouvrage communale éclairage public 2021 auprès du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM).
- Communauté de Communes Plaines et Monts de France (C.C.P.M. F) – Désignation d'un représentant à la Commission d'Appel d'Offre (CAO) du groupement de commande pour la désignation d'un délégué à la protection des données.
- Retrait de la délibération 20/67 du 03 décembre 2020 portant sur la prescription de la procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Le Pin.
- Prescription de la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Le Pin.
- Autorisation donnée à Madame le Maire pour lancer le marché pour la construction d'un city-stade.
- Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

**Le Maire,
Lydie WALLEZ**

